



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 OCTOBRE Convocations du 07 OCTOBRE 2020

**Présents :** Mme Brigitte LIGNEY, M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, Mme Salomé CLERC, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT

**Excusée :** Mme Agnès MARGUET

**Secrétaire :** M. Christophe LE GAC

---

### **1. CONSTATATION D'UN DELAISSE DE VOIRIE - SECTION A N° 848 de 1a 36ca**

Suite à la réhabilitation des rues des Tourbières et Rosemont, l'ancienne partie de route située devant le n°4 rue du Rosemont doit être déclassée avant d'être vendue. Après que Mme le Maire ait précisé que cette portion de route a perdu son caractère de dépendance du domaine public routier, les membres du Conseil municipal valide ce délaissé de voirie à l'unanimité.

### **2. VENTE DU DELAISSE DE VOIRIE – SECTION A N° 848 de 1a 36ca**

A la suite de la première délibération, Mme le Maire propose de vendre ce délaissé de voirie au profit de Mme Sandra BONNOT et M. Clément ROLAND selon les conditions suivantes :

- au prix de 11 €/m<sup>2</sup>
- les frais de géomètre et de notaires sont à la charge des acquéreurs.

Après délibération, le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **3. EMBAUCHE D'UN EMPLOYE COMMUNAL**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, suite à la démission de M. Stéphane CAMPOLI, un remplacement doit avoir lieu. Après étude des différentes candidatures reçues en mairie, le Conseil municipal décide d'embaucher M. Jérôme MYOTTE-DUQUET, pour 20 heures par semaine et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces attachées à cette embauche.

### **4. TARIFS LOCATION SALLES DES TILLEULS A COMPTER 2021**

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19 et suite au report de nombreuses manifestations prévues en 2020 en 2021, Mme le Maire propose de maintenir les tarifs actuellement applicables pour la location des salles des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de ne pas tenir compte de la hausse de 2 % applicable au début de chaque nouvelle année.

Par ailleurs, estimant qu'il y a un trop gros écart entre un résident et un non-résident pour la location des deux salles, Mme le Maire, propose de diminuer le tarif de la location et de le faire passer de 583€ à 530€. A l'unanimité, le Conseil valide sa proposition.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs suivants :

| <b>GRANDE SALLE LES TILLEULS Tarif 2020-2021</b>   | <b>Résidents</b> | <b>Non-Résidents</b> |
|--|------------------|----------------------|
| Vendredi 16h00 – Dimanche 18h00  | 298 €            | 371 €                |
| Apéritif de mariage, pique-nique, conférence   | 169 €            | 169 €                |
| Collation après obsèques   | 33 €             | 33 €                 |
| <b>PETITE SALLE LES TILLEULS Tarif 2020-2021</b>   | <b>Résidents</b> | <b>Non-Résidents</b> |
| Vendredi 18h30 – Dimanche 18h00  | 192 €            | 245 €                |
| Apéritif de mariage, pique-nique   | 169 €            | 169 €                |
| <b>GRANDE + PETITE SALLE LES TILLEULS Tarif 2020-2021</b>  | <b>Résidents</b> | <b>Non-Résidents</b> |
| Grande salle : Vendredi 16h00 – Dimanche 18h00<br>Petite salle : Vendredi 18h30 – Dimanche 18h00 | 457 €            | 530 €                |

## **5. NOMINATION DE 2 ELUS A LA CLECT**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner deux nouveaux représentants de notre commune au sein de la CLECT (**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**) auprès de la Communauté de Communes du Plateau du Russey. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide accepte les candidatures de Mme LIGNEY comme titulaire et de M. GAIFFE, 2<sup>ème</sup> adjoint comme suppléant.

## **6. APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CCPR AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DOUBS DESSOUBRE**

M. Florian GAIFFE explique que suite à la délibération de la Communauté de Communes du Plateau du Russey approuvant la création du Syndicat mixte ouvert « **Doubs-Dessoubre** », les communes doivent délibérer pour confirmer cette adhésion.

Le territoire couvert par ce Syndicat couvre les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin. Il a la compétence en matière :

- d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- de la reconquête de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions.

Il est précisé que la CCPR a déjà la compétence GEMAPI (**G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**ndonations) et celle de la « protection et mise en valeur de l'environnement ».

La majorité qualifiée des 17 communes est requise pour adhérer à ce Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord à l'adhésion de la CCPR au Syndicat mixte ouvert « Doubs-Dessoubre »
- et invite Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

## **7. PROJETS CHAUFFERIE BOIS / ECOLE**

Suite à la présentation par le SYDED de l'étude réalisée pour la création d'une chaufferie bois, Mme Valérie EL NIESS expose aux membres que ce projet est lié à celui l'agrandissement de bâtiment scolaire actuel, à la mise aux normes BBC (**B**âtiments **B**asse **C**onsommation) de la mairie et de l'école ainsi qu'à la création de logements au-dessus de la mairie et qu'il est nécessaire de délibérer pour chacun des projets énoncés.

Après discussion, les membres du Conseil municipal donne son accord pour :

- l'extension et la réhabilitation du bâtiment actuel de l'école avec 10 voix pour
- la mise aux normes BBC de la mairie et de l'école avec 10 voix pour
- la création d'appartements au-dessus de la mairie avec 10 voix pour
- la création d'une chaufferie bois pour alimenter les bâtiments communaux avec 9 voix pour et 1 abstention

Pour l'ensemble de ces projets, Mme Valérie EL NIESS expose qu'il expose la nécessité de mettre en place une convention de prestation de service pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de ces projets. Estimée à 4860.00 € TTC, cette prestation comprend les missions suivantes :

- Aide à la programmation de l'opération et au recrutement du maître d'œuvre,
- Aide au suivi de la réalisation de l'opération conduite sous la responsabilité du maître d'œuvre,
- Aide à la constitution des dossiers de financement en faveur de la transition énergétique,
- Aide à la passation des contrats annexes.

Le SYDED s'engage à mettre en place les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention de prestation de service du SYDED pour un montant de **4860.00 € TTC** et autorise Mme le Maire à la signer.

La commune désigne Mme Valérie EL NIESS comme élue référent et Mme Myriam CHAPOTTE comme agent administratif pour assurer la transmission des différentes informations.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)**

Mme le Maire informe que des demandes de subvention ont été déposées au Département et à l'Agence de l'Eau mais précise que cette dernière a été refusée. Pour prétendre à celle-ci, il est nécessaire de faire un schéma directeur sur la totalité du réseau d'assainissement en incluant par conséquent celui de Noël-Cerneux. Une rencontre doit avoir lieu avec M. le Sous-Préfet de Pontarlier afin de trouver une solution favorable à La Chenalotte.

### **Travaux de l'église**

Mme le Maire informe les membres que la commune a obtenu la subvention du Département pour les travaux de l'église et que ceux-ci seront réalisés par l'entreprise PRETRE & FILS pour le chauffage par radian et L J TOITURE pour la réparation du clocheton. Enfin, elle rappelle que la fabrication de l'échelle passerelle pour accéder aux cloches a déjà été réalisée par DB Soudure.

### **Bibliothèque**

Mme Monique MOREAU, responsable de la bibliothèque, précise que les travaux de désencombrement se poursuivent ainsi que l'inventaire des livres empruntés auprès de la Médiathèque de Besançon. Une réflexion devra être menée sur l'agencement des locaux mais aussi sur le choix et le renouvellement des livres mis à disposition.

### **Gestion de l'eau**

Madame Valérie EL NIESS, responsable des réseaux, propose d'organiser une réunion sur les problématiques de la gestion de l'eau au sein de la commune avec le Pôle KARST, animée par M. Froger.

### **Cimetière**

M. Dimitri COULOUVRAT informe les membres du Conseil municipal que la commission cadre de vie s'est réunie deux fois pour la réfection des allées du cimetière de la commune. Après une première séance pour définir le projet, la commission a visité plusieurs cimetières. Un cahier des charges à transmettre aux entreprises sera rédigé prochainement.

### **ISDI Vermot**

M. Dimitri COULOUVRAT informe qu'une rencontre avec l'entreprise Vermot à propos de l'ISDI s'est déroulée le 14 septembre dernier pour faire le point sur l'exploitation de ce terrain communal dont le bail terminera le 31 décembre 2026 et précise que selon la déclaration annuelle 1752,78 m<sup>3</sup> de déchets inertes (pierres et granulats, briques, tuiles et céramique, terres mélangées à d'autres matériaux inertes, terres, béton et bordures) ont été déposés.

**Plateau ralentisseur sur la RD 437**

M. Florian GAIFFE informe les conseillers que pour faire réduire la vitesse sur la RD 437 la seule solution est la réalisation d'un plateau ralentisseur et précise qu'après un contact avec les Services Territoriaux d'Aménagement (STA – routes infrastructures), il contactera plusieurs entreprises pour la maîtrise d'ouvrage.

**Rappel**

Les lingettes doivent être jetées à la poubelle, dans les bacs verts et non dans les toilettes au risque d'entraîner des perturbations du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

**Fermeture du secrétariat**

Le secrétariat de mairie sera fermé du

**lundi 26 au vendredi 30 novembre 2020**